

Séance extraordinaire du 5 octobre 2022

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 5^e jour d'octobre deux mille vingt-deux (05-10-2022) à 18 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures (18 h) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Dossier employé numéro 03-0551 – Fin de lien d'emploi***
- 3. Embauche et nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
– Monsieur Michaël Désaulniers Desbiens***

Période de questions

- 4. Clôture de la séance***

2022-10-278

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 5 octobre 2022

2. Dossier employé numéro 03-0551 – Fin de lien d'emploi

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 03-0551 avait été embauché en juillet dernier en tant qu'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 03-0551 est assujéti à une période de probation de 500 heures;

CONSIDÉRANT qu'en date du 4 octobre 2022, ce dernier avait accumulé 433 heures;

CONSIDÉRANT que l'employé 03-0551 ne répond pas au profil recherché pour le poste;

CONSIDÉRANT que, par ailleurs, l'employé numéro 03-0551 a enregistré une rencontre avec des représentants de l'employeur à l'insu de ces derniers, ce qui constitue une faute grave;

CONSIDÉRANT que, compte tenu de ce qui précède, la municipalité désire mettre fin au lien d'emploi de cet employé;

Le préambule fait partie de la présente résolution comme s'il était au long reproduit.

2022-10-279

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mette fin au lien d'emploi de l'employé numéro 03-0551, effectif en date du 4 octobre 2022 à 16 h, et lui verse une indemnité tenant lieu de préavis de fin d'emploi équivalant à une (1) semaine, en conformité avec la convention collective en vigueur et la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Embauche et nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement – Monsieur Michaël Désaulniers Desbiens

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-217 autorisant la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel de candidatures pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Michaël Désaulniers Desbiens a été retenue par le comité de sélection;

2022-10-280

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Michaël Désaulniers Desbiens à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, et ce, à compter du 17 octobre 2022. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur. Il s'agit d'un poste régulier à temps plein.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 14;
Fin : 18 h 14 (pas de question).

Séance extraordinaire du 5 octobre 2022

4. Clôture de la séance

2022-10-281

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 18 h 14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.